

Mais qu'est-ce qu'une constitution ?  
Hommage au travail de Jacques Lagroye

Bernard Lacroix

Professeur de science politique à l'Université Paris X Nanterre

Je m'étais proposé de revenir sur l'action des hommes politiques. Et de m'attarder, sur les relations qui existent entre images établies d'activités codifiées (par exemple les compétences du président de la république vis à vis du premier ministre) et manières de faire des hommes politiques, inclinations à s'y conformer, à les reconfigurer ou à s'en émanciper, bref inclinations à jouer de ces images et avec ces images publiquement et préalablement définies. Etudier en quoi l'action des hommes politiques n'est pas strictement définie par la partition de leurs rôles. Observer de quelle façon ils investissent la fonction jusqu'à occuper, parfois assez différemment, ce rôle. Analyser de quelle façon des hommes politiques ne paraissent jamais, après coup, s'en être tenus ou avoir paru s'en tenir aux prescriptions de leur rôle politique. Autant de questions qui passionnaient Jacques Lagroye et devant lesquelles la comparaison entre la formalisation religieuse et la formation politique lui était d'un précieux concours.

Jacques cependant nous a été enlevé le premier mars dernier et ce n'est pas sans un immense chagrin que j'évoque son nom. Cette disparition me fait une sorte d'impératif sacré de faire écho à sa mémoire. Non pour lui adresser un ultime hommage : il y a eu des hommages de cette sorte, il y en aura d'autres. Il se voulait utile, c'est la première définition de la pédagogie telle qu'il la concevait et d'autres sont mieux placés que moi pour dire comment il diffusait la clarté de l'intelligence. Ce n'est pas non plus faire main basse sur son travail, quoi que nos deux noms respectifs soient régulièrement associés. Ce travail ne m'appartient pas, bien que nous ayons bien souvent travaillés de concert comme en témoigne un ouvrage collectif de 1992 ou récemment encore les contributions croisées dans les pages de la revue suisse de science politique, beaucoup se feront l'écho de sa fécondité. Plus important est que ce travail se soit nourri de nos infimes différences sans jamais créer aucune distance. Son souci de liberté vis-à-vis des prescriptions de toutes sortes sans qu'il n'ait pour autant jamais cessé d'être en règle, ne m'habitait pas autant que lui, même si j'avais tout pour comprendre son impatience d'un salut. Reste un échange entretenu pendant près de trente ans brutalement

interrompu. Jacques n'aimait guère la révérence, quoi que son amour de la discussion intellectuelle lui permît d'apprécier la reconnaissance que lui vouait tel ou tel, il ne prisait pas les statues comme pouvait encore en témoigner l'histoire des mélanges qui lui ont été adressées. Comment saluer le frère d'arme sans évoquer son ardeur à transmettre le témoin et à proposer des outils à l'usage de chacun ? Je garderais longtemps le souvenir de l'estime et de la connivence qui mettaient le travail commun à l'abri de toute forme de tensions. Je garderais longtemps le souvenir aussi d'un cheminement parallèle, de rencontres jamais conflictuelles, d'une confiance sans nuage, d'une amitié. Ce sont ces aspects de parcours professionnels qui n'apparaissent éloignés et dissociés qu'aux insoucians des relations sociales, ce sont des homologues progressivement redécouvertes comme un principe d'accord, les entreprises qui en sont sorties spontanément qui laissent entrevoir, au moins je l'imagine, la contribution engagée et partagée dans une « discipline » qui s'est sensiblement transformée.

Commentateurs et spécialistes ont oublié, le plus naturellement du monde, ce que pouvait être « la science politique » au milieu des années 70. Ils ont oublié également la place qu'occupait l'analyse des institutions sous l'effet de la formation juridique des figures qui servaient de points de repères dans cet univers intellectuel et de leur dissémination dans des établissements particuliers, les Facultés de droit. Il ne s'agit pas de dire, comme le blanc s'oppose au noir, qu'il n'existait aucune science politique et qu'elle se met à exister tout d'un coup. Beaucoup de gens délivrent des enseignements de science politique, plusieurs d'entre eux sont confrontés à la question de savoir ce qu'est la science politique, quelques uns délivrent même publiquement cette réponse, par exemple dans des programmes ou dans des manuels. Ils s'en font ainsi, rétrospectivement, une représentation qui doit plus aux lignes de pentes des figures rhétoriques en cours auxquelles la formalisation, par exemple dans l'exercice pédagogique, donne une aura de crédit. Sans doute bien des étudiants des « sciences politiques » - en fait de l'Institut d'études politiques de Paris – profitent-ils des facilités de cursus organisées aux bénéfices des facultés de droit, tandis qu'inversement les cohortes des facultés de droit – la Faculté de droit de Paris – se reconnaissent mal dans un certain dilettantisme de la rue Saint-Guillaume. Mais les sciences politiques, malgré la compétition implicite entre énoncés d'enseignements, malgré quelques cours attirants, ne sont jamais un horizon, encore moins une possible carrière. La Fondation des sciences politiques déploie beaucoup d'efforts pour attirer sur des postes de « chercheurs » depuis la mise en place du troisième cycle qu'elle

vient de créer. Il est impossible d’embrasser les sciences politiques dans les Facultés de droit sinon en liaison avec une conversion – une carrière politique par exemple – après avoir satisfait au parcours parsemé d’obstacles que représente, un doctorat en poche, l’agrégation de droit public. L’auteur de ces considérations n’a pas en tête quand « l’institution » prend rang parmi les catégories qui vont de soi dans les études politiques telles qu’elles s’affirment dans l’univers national français. Il est difficile d’ignorer par contre, même si l’attention des universitaires est portée à ignorer les raisons et l’efficacité des mécanismes universitaires, que « les institutions » sont consacrées dans le dernier programme officiel de l’enseignement des facultés de droit, le programme de 1954. La présence de cette référence résulte en toute hypothèse d’une transaction entre ses auteurs, au vrai entre les porte-paroles de traditions disciplinaires devenues enseignements, histoire du droit, droit privé et droit public notamment. « Les institutions » sont le cadre utile au déploiement de l’analyse des constitutions, le complément politique réputé indispensable à un enseignement juridique nécessaire. Elles contribuent, notamment sous le visage du directeur de l’Institut d’études politiques de Bordeaux devenu le journaliste de renom du journal *Le Monde* (M. Duverger), à circonscrire dans le cadre des années 60 comme désignation commode et simple un droit constitutionnel élargi, comme on le voit dans le nom d’un des cours phare de l’année préparatoire de l’Institut d’études politiques de Paris.

Jacques et moi nous étions connus, lorsque Claude Emeri m’avait fait venir à l’Institut d’études politiques de Bordeaux en 1977 pour soulager Evelyne Pisier d’une partie de sa charge d’enseignement en histoire des idées politiques. Nous ignorions alors tout des raisons qui favorisaient la sympathie. Mais par-delà les circonstances où Jacques avait dû solliciter mon concours (pour la requalification de thèses de troisième cycle d’études politiques notamment), nous avons eu l’occasion de travailler ensemble lorsque nous fûmes recrutés comme correcteurs de l’épreuve – à l’époque facultative – de science politique du CAPES de sciences économiques et sociales. Certains des professeurs sélectionnés ont peut-être souvenir de s’être demandés s’il fallait gouverner au centre en 77, de s’être attardés en 1978 sur le comportement politique des classes moyennes. La présence dans un même établissement de deux professeurs de science politique des universités, de concours tout juste consacrés et immédiatement successifs, celui de 73 et celui de 76, nous rapprochaient dans une sorte de fraternité d’armes : le titre n’était pas alors extraordinairement répandu. La différence d’âge – une dizaine d’années – mais surtout la différence des parcours académiques de réorientation

un rien baroque qu'elle dissimulait, ne comptaient pas. Le normalien de Saint-Cloud, fêru d'Histoire qui avait abandonné une chaire supérieure et le passionné de sociologie qui devait tout à l'école par-delà ses échecs, depuis la « prépa » jusqu'à l'université de Vincennes, se sentaient un brin égarés, par moment déplacés, dans l'univers des Instituts d'études politiques et des Facultés de droit, au vrai dans l'univers des connaissances requises au sein de ces établissements.

Il m'est difficile, compte tenu de ce qu'a été une connivence et des efforts orientés dans le même sens, de donner toute leur place à certains aspects qui ont comptés et qui ont sûrement encore des effets dans des affinités professionnelles entre prétendants ayant intérêt au développement du groupe qu'ils mettent en scène sous le nom de discipline. L'engagement de Jacques dans ce qu'il voyait comme le complément inévitable du professorat, les sacerdoces administratifs successifs : directeur des études à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, directeur de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de science-po à Paris I entre autre. L'implication partagée dans des entreprises de mobilisation qui ont laissé des traces multiples : il faudra bien revenir un jour sur la réunion de travail régulière qui a fonctionné plusieurs années après 1978. Ce rassemblement, à l'abri de précautions confidentielles, a rassemblé toute une série de personnes mieux connues aujourd'hui dans le petit univers des sciences politiques française et ces préoccupations critiques ont été une façon de faire front commun à partir de ressemblances méprisantes alors des différences de statut : J. Blondel, A. Garrigou, M. Dobry, D. Gaxie, B. Lacroix, J. Lagroye, P. Lehingue et M. Offerlé. Pas d'autre lien à priori que d'être tenus en lisière de la Fondation. Cette réunion a créé des liens, développée une orientation, inspirée des recherches jusqu'à donner rétrospectivement l'image d'une configuration qui a fait référence et laissée un style. L'engagement de Jacques, l'implication partagée, la protection et la promotion, parfois dénoncées comme un patronage, de revues, enfin qui a transformé en même temps que l'image du travail l'espace de publication offert en créant de nouvelles possibilités : *Politix* est mis en place courant 88. On peut maintenant rendre compte des deux aspects successifs de l'institution qui ont marqué notre corporation.

Le premier usage de l'institution repérable à partir du travail de Jacques Lagroye est ainsi de mettre en question les conceptions académiquement routinisées sous l'espèce juridique ainsi que toutes leurs vulgarisations. Il faut dire que la crise des années 70, parfois dite en France

« événements de 68 », était passée par là en ne confortant pas outre mesure la classification duelle enfermée dans l'idée d'institution pérenne d'un côté, d'acteurs d'exception de l'autre. L'omniprésence de mobilisations intellectuelles et politiques ne portait pas à croire que la réalité politique première fut l'organigramme institutionnel. Et l'issue de la crise témoignait plutôt du déficit d'emprise ou encore du défaut de pouvoir du « charisme gaullien ». Celui-ci était plutôt calomnié à l'époque avant de reprendre rang bien plus tard au sein de l'opinion savante souvent sous la plume d'anciens soixante-huitards, par exemple André Glucksmann. Il semblait aller de soi à des étrangers aux sérails, Institut d'études politiques et Facultés de droit, prétendants académiques de première génération, dépositaires d'autorités à raison d'un concours de recrutement, de prendre position : quand l'orthodoxie d'une vision établie se remettait de sa disqualification par l'événement en entamant une longue convalescence. Celle-ci s'exprimait dans de nouvelles revues d'études constitutionnelles (la revue *Pouvoir*) mais surtout dans la résurrection d'hommes à célébrer présentés comme une nouveauté. Célébration de l'analyste des constitutions ; cela se disait « l'écriture des constitutions », célébration du sens tactique des acteurs : cela devenait « l'analyse stratégique des institutions ».

Le mouvement est visible rétrospectivement seulement à partir de ses résultats dans les revues d'époque, dans des ouvrages déposés sur des rayons de bibliothèques. Ces revues et ces ouvrages ne se font pas l'écho des relations entre des gens qui sont l'une des conditions de possibilité de ce travail, ces revues et ces livres ne se font pas l'écho non plus d'une humeur partagée qui est au principe de rapports diversifiés à un univers qui conserve une composante politique nullement négligeable. Le produit fini qu'est le Président de la République porte malgré tout les stigmates de ces circonstances, à travers entre autre les chapitres respectifs des deux corédacteurs reliés par un exergue clin d'œil nullement dû au hasard, emprunté à Norbert Elias. Le produit fini procède de ce fait d'une même perplexité jumelle née de la présence de « l'institution » et de sa figure accomplie : comment faire ? (avec elle) : chapitre premier, le politiste et l'analyse des institutions, comment parler de la présidence de la République ? Qu'en faire ? Chapitre 5, le conflit de l'automne 62, dispersion et convergence dans la formalisation du rôle.

« Cette perspective conduit, selon un mot souvent repris depuis, à mettre l'accent sur la construction de l'institution comme résultat d'engagements et d'activités hétérogènes, jamais complètement voulues par quiconque, non plus que jamais

complètement contrôlées par personne, sans rien n'abandonner de l'idée que l'institution échappe, pour cette raison même, à ces auteurs comme à ces interprètes, quoi qu'elles n'aient, cependant, pas d'autre consistance que celle que lui confère la variété des entreprises tendant à s'en saisir et à s'en servir. (Le président de la République, usage et genèse d'une institution, Introduction des deux coordonateurs, page 10). »

On en revient par là-même, à la question du déploiement et du fonctionnement de l'institution dans le temps. On devrait dire à la question du déploiement et du fonctionnement de l'institution dans des temporalités hétérogènes, à travers la coprésence d'acteurs de générations différentes à un même moment du temps, et à travers le conflit au présent des représentations de la succession des générations. La question de l'Histoire est présente au moment où s'impose la nécessité de faire de l'Histoire sans avoir encore à faire au label d'importation consacré depuis, « la sociohistoire ». Le livre trouve dans l'Histoire, par-delà même la formation d'historien de métier de l'un des coauteurs, les raisons d'être de ces développements surlignés par un sous-titre : non pas genèse et structure mais usage(s) et genèse(s). L'inconvénient des termes usage et structure était de projeter dans l'objet une image de la continuité qui était le sentiment subjectif de l'auteur plus que l'ordre de développement des réalisations. Usage et genèse au pluriel signifiaient au contraire l'éclatement à priori et la juxtaposition particulière des pratiques que l'analyste trouve devant soi, et simultanément la succession des entreprises des acteurs auxquels l'observateur a à faire en les restituant, ce qui inscrit l'institution dans la suite discontinue des crises et des stabilisations. La dissociation s'en trouve d'emblée intellectuellement installée au cœur de l'institution. On peut comprendre la genèse des dispositions tendant à favoriser l'occupation de positions disponibles. On peut comprendre de façon simultanée et de façon séparée l'offre et l'existence de ces positions. La double historicisation est un aspect central du travail d'historicisation. Et on peut comprendre finalement la récurrence et la répétition de l'analyse formelle des institutions d'un côté (les controverses proprement juridiques au sein du droit), le retour périodique d'un regard rétrospectif armé de la science sur le fonctionnement des institutions (les mises en question savantes de l'analyse juridique d'un point de vue explicatif).

Le deuxième usage de l'institution repérable à partir du travail de Jacques Lagroye est de mettre au travail les précautions détaillées et qui semblent constituer, par-delà l'apparat philosophique dans lequel elles s'expriment, les limites de l'usage paresseux de la notion

d'institution. On aura compris en passant, j'imagine, dans un exposé qui revient sur les découvertes relatives à un objet particulier et qui emprunte le chemin qu'elles définissent, en quoi et comment l'histoire intellectuelle de la notion d'institution que j'évoque est un épisode de l'institution du travail académique en science politique. L'examen de l'implication des acteurs d'une part, la restitution de l'horizon pratique de leur action de l'autre, en devient un problème central. L'examen des relations entre tous ceux qui d'une façon ou d'une autre donnent le jour à l'institution, comme l'examen de l'horizon de compétition défini par la pertinence de ces visions rétrospectives est le seul fondement effectif de réalisations intellectuelles qui sont autre chose qu'une simple histoire des idées. Tout autre chose qu'une Histoire intellectuelle imaginaire, celle de produits intellectuels artificiellement autonomisés à raison de leurs formes apparentes. Voilà qui nous place très loin de l'invocation rituelle des « conditions de production » telles que perceptibles à partir de l'universalisme réputé du marxisme version années 70. Voilà qui nous rend très proche, au contraire, avec cette défiance renouvelée contre l'anachronisme, des compétitions pour la définition de manières de faire intellectuelles de l'horizon de véridiction auquel était asservie cette lutte.

Il faudrait évidemment construire et détailler autant de phénomènes de la décennie 80 ; ils sont sommairement restitués ici au filtre de la sélection arbitraire du point de vue de l'analyste ; ils ne subsistent donc le plus souvent qu'au titre de points saillants d'une mémoire indigène. Depuis la multiplication des recrutements avec le retour de « la gauche » aux affaires, jusqu'à la réorganisation d'enseignements autour, mais ce n'est qu'un exemple, du séminaire de méthode dans le DEA d'analyse des institutions de Paris 1. Depuis l'affirmation des sciences sociales et de Pierre Bourdieu en particulier, à partir de la parution de la Distinction en 79, jusqu'à l'ouverture de controverses en sciences politiques, propre à la science politique et autour de la science politique dans lesquels est engagée, à raison même du passé de celle-ci, la question des institutions. En cause : la composition du corps telle que la spécifie la sélection des enseignants, le renouvellement de la corporation avec la distribution d'allocations de recherches par le ministère réputée remédier à la crise supposée des recrutements des années 80, la transformation de la hiérarchie des objets légitimes enfin. Le statut public de Pierre Bourdieu se transforme aussi en-dehors de l'univers spécialisé de la sociologie : il cesse d'être une référence mondaine pour devenir référence scientifique et cette référence scientifique à son tour, se métamorphose en référence politique d'intellectuels politiques et de politiques intellectuelles. Quoi qu'il en soit, de la même façon que le Président

de la République déploie la défétichisation de l'institution, essentiellement à partir d'un usage « méta » contre certains aspects des sciences politiques dominantes, de la même façon la contribution de Jacques Lagroye à la revue suisse de science politique recense et présente quelques unes des recherches qui engagent cette conception revisitée de l'institution : aux côtés d'acteurs de la première génération alliés tels D. Gaxie, J. Lagroye enrôle et adoube B. Pudal, B. François, A. Collovald, V. Dubois, S. Gillet, L. Chaty, O. Nay, JM. Emeri, O. Rouban et J. Siméant. Ces noms, comme n'importe quelle liste de noms, pourraient faire figure d'index. Elle ne prend son sens, dans l'espace intellectuel qu'à titre de métaphore d'une liste de travaux. Et elle est en relation avec les mécanismes de production intellectuelle, en ce que, moments de travail juxtaposés, elle est aussi l'instant d'un regroupement qui prépare la dissémination de personnes et d'activités dont la réunion ne garantit aucune forme d'identité.

« L'Eglise catholique, l'armée de l'air, l'académie française, ne s'inventent pas chaque fois qu'on en parle. Elles sont bien toujours là, réellement là, pour ceux qui leur sont de diverses manières attachées, qui comme on dit, en font partie, en sont partie. Pour ceux qui ont quelque intérêt à savoir ce qui s'y fait et ce qui s'y dit ; pour les juristes qui leur assignent un statut et en définissent les règles ; pour ceux qui en louent ou en maudissent le rôle social [...]. Objet d'étude, réalités extérieures constituées de surcroît comme réalité dans les démarches mêmes qui en font des objets de réflexion, les institutions sont dès lors assimilées à des acteurs sociaux qui se saisissent des individus, leur offrent des services, les contraignent ou les tuent, les protègent ou les rassurent [...]. L'objectivisme auquel le chercheur peut être enclin contribue ainsi à l'objectivation sociale de l'institution. Le sens commun lui-même incite pourtant à se défier de cette inclination [...]. Nommer, définir, classer ou modéliser les institutions est ainsi tout autre chose que prendre pour programme de recherche les pratiques qui les font exister et que s'intéresser à ce que ces pratiques doivent aux relations institutionnalisées, objectivées que peut condenser l'emploi du terme « institution ». Dans le premier cas le chercheur s'attache à l'opus operatum, à l'effet objectivé des pratiques ; dans le second au modus operandi, aux pratiques dont l'un des effets est l'institutionnalisation [...]. C'est à Pierre Bourdieu que nous devons la formulation la plus rigoureuse de cette exigence intellectuelle de rupture, qui va bien au-delà de la critique des prénotions (L'institution en pratique, débats dans la revue suisse de science politique, page 114-115) ».

Ajoutons simplement que le travail présenté à Genshagen en 2003 à l'occasion d'une tentative manquée d'élargissement de la communauté à la Pologne, appartient de plein droit au travail accompli comme je voudrais le rappeler pour finir. Cette intervention a été rédigée au même moment. Elle procède de préoccupations que nous partagions alors. Elle met en scène d'identiques précautions. Elle prend ainsi au sérieux les institutions et le droit qui leur donne forme. Institutions et droit peuvent être restitués à partir des usages de ceux qui épousent le

point de vue du droit et parlent en son nom.

1) Avant d'être un texte redevable d'une herméneutique appropriée comme elle a fini par le devenir dans la vulgarisation de sa représentation savante, la constitution est un acte collectif de dramaturgie sociale.

2) Cet acte collectif est accompli par des gens qui se trouvent en position de porte-paroles d'un groupe : ils appellent ce groupe à l'existence à travers le message qu'ils délivrent (effet d'objectivation), mais cette vision immédiatement phénoménologique du fait social total dont l'un des résultats est l'existence du texte constitutionnel ne saurait dissimuler que cet événement génétique tire son origine et son originalité de s'inscrire dans la série de toutes les manifestations récurrentes d'effervescence et de reviviscence qu'évoque Durkheim dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Le point de départ de l'analyse des constitutions du passé, si l'on ne veut pas confondre situation et objectivation, ou encore production et produit, est ainsi le contexte historique est en général la crise sociale (elle-même redevable d'une analyse sociologique) qui précèdent l'officialisation de la constitution comme procédure collective de pacification des rapports sociaux.

3) C'est un acte qui, du point de vue qu'on vient de préciser, ne fait rien par lui-même sinon mettre en communication le groupe avec lui-même, parce qu'avant de produire quelque chose il produit le groupe. Il n'y a rien d'étonnant, contrairement à la vision rétrospective commune que cet acte ne produise rien de radicalement neuf. Il se limite en général à travers la constitution des personnes antérieures aux phénomènes nouveaux à faire exister les traditions internes au groupe et les conflits d'interprétation à leur sujet. La constitution française de Septembre 91 par exemple ne crée rien d'inédit à cette date. Elle reprend les débats d'Août et Septembre 89 relatifs au nombre des assemblées, bicamérisme ou monocamérisme. Elle consacre le résultat des controverses relatives au veto royal. Elle intègre enfin la déclaration du 24 Août 89 qui n'est elle-même que le produit de la grande peur qui a saisi l'Assemblée et qui a conduit au dépouillement mis en scène dans la nuit du 4 Août.

4) Cet acte est indissociable des récits qui peuvent être fait des circonstances dans lesquelles il intervient et qui constituent l'essentiel de son efficacité symbolique. Ces récits prennent naturellement la forme d'un récit héroïque des origines ou encore la figure même du travail de reviviscence du groupe sur lui-même comme récollection des épreuves qu'il vient de traverser et des cérémonies qui annoncent la fin de ces épreuves. Le récit de l'avènement de la constitution française de 1958 est inséparable, comme l'a montré B. Gaïti, de la geste

gaullienne réputée préparer cet événement dans la relation qu'en donne les professeurs de droit constitutionnel français. Ce triple aspect du phénomène social « constitution », reviviscence du groupe dans la vision de l'épreuve passée et dans la recréation de l'unité de groupe, acte d'institution mais acte d'institution ritualisé conformément aux formules d'action admises dans le groupe, a trouvé sa forme économique et rationalisée dans la vision juridique savante aseptisée après coup sous l'espèce du schéma dualiste bien connu : convention « ou constituante », constitution.

5) Il reste que ce phénomène social total, initialement issu de mécanismes sociaux endogènes, peut se répéter ; chaque répétition sollicite le modèle de ces précédents ; il tente ainsi à se routiniser jusqu'à devenir technologie d'Etat éprouvée ou, ce qui revient au même, répertoire d'action disponible pour hommes politiques en difficulté. C'est de ce passé et de cet aspect que se saisissent des négociateurs nationaux par la force des choses enfermés dans les difficultés insurmontables attachées à l'affrontement de leurs points d'honneur respectifs lorsqu'ils élaborent « une nouvelle constitution ».

6) A travers tous les aspects que l'on vient de décrire, la cérémonie de reviviscence sociale qui a pris aujourd'hui la figure et l'image de l'accomplissement constitutionnel rempli des fonctions sociales comparables à celles de n'importe quel rituel comme acte d'institution : elle mobilise en les réactualisant les mythologies communes présentes aujourd'hui « implicitement dans la mémoire d'Etat », elle devient drapeau du groupe réunifié, elle consacre une forme de division du travail entre gouvernants, tout ceci sans avoir l'air de toucher à autre chose qu'à l'organisation fonctionnelle des pouvoirs publics.

Qu'est-ce alors qu'une « constitution » du point de vue d'une analyse sociale des institutions ? La question initiale est déplacée et transformée par le réexamen de l'objet ordinairement consacré de la science politique. Cesser de prendre acte comme une évidence qui ne doit pas être interrogée une notion paresseuse, la saisir comme un ensemble de points de vue en confrontation, admettre que cet ensemble de points de vue irréductibles concourt à la définition de l'instant de l'institution, conduit à voir dans la constitution des entreprises en lutte. Parler de textes n'est jamais qu'un usage déréalisé et déréalisant (qui de surcroît fait savant) pour désigner la référence en partie commune seulement à des rapports à la politique différents. La constitution peut être conçue comme le drapeau, « le signe, le signal et le symbole » d'un ensemble d'usages de la politique différents et hétérogènes entre eux. Cette translation fait apparaître telle ou telle constitution sous trois aspects analytiquement

indissociables. Elle est d'entrée de jeu un ensemble d'apprentissages hétérogènes, ou si l'on veut, le résultat de socialisations hétérogènes qui n'ont rien d'une culture uniforme. On distinguera aisément, dès qu'admis qu'une constitution est une figure qui se découpe sur l'horizon symbolique de la vie du groupe, l'opposition entre différents rapports à la culture. Il y a ainsi à un pôle tous ceux auquel l'apprentissage donne une connaissance spécialisée par l'enseignement juridique entre autre et notamment du « droit constitutionnel » et à l'autre tous ceux qui n'ont que la connaissance par ouï dire, résultant de la vulgarisation. Mais ces deux formes de maîtrise pratique ont encore comme propriété de s'opposer à l'indifférence : il y a plus profane que le profane en la matière. Celui que l'existence de ce mode de relation institué laisse indifférent. Comme Dieu a besoin des hommes, la constitution a besoin des hommes et la révérence pour la constitution qui est au cœur des apprentissages sociaux crée l'objet. Mais il est plus connu, à cause de l'intérêt que les professionnels de la politique lui vouent, que la constitution est la carte des coups éventuels entre les prétendants rivaux à l'occupation des positions trophées. L'analyse stratégique des institutions, parfois développée comme telle par des constitutionnalistes, représente assez bien cet éventail de coups possibles et cet arsenal de possibilités par coups joués. Tous ces coups et toutes leurs issues éventuelles accréditent cette image de la carte au sens géographique du terme, ainsi que la connaissance des usages passés des positions, cette image des rôles. Il y a toutefois loin entre les coups jouables et les résultats des coups joués qui s'imposent au joueur ainsi qu'à tous ceux dont les activités doivent tenir compte des résultats du jeu. C'est sur ce terrain que la constitution comme ensemble de confrontations d'hier, routinisées, et parfois juridiquement consacrées, est pour finir un produit qui dissimule ses origines et qui enferme un ensemble de résultats (on a pu dire un « tabernacle »). Et celui-ci à nouveau dépend des possibilités laissées ouvertes par les résultats des parties passées et de la configuration que dessinent les jeux politiques poursuivis par les acteurs. On voit sous ce dernier aspect se mettre en place une dynamique ainsi que les conditions de possibilité d'entretien de celle-ci : ce en quoi la vie politique tient aussi à la constitution, quoi que la constitution ne puisse jamais être considérée comme le principe actif de la dynamique sociale ou politique. C'est aux constitutionnalistes de métier de dire si cette vision révisée de la constitution qui tient pour une grande part au travail de Jacques Lagroye peut leur être utile.